



**CNS**

...Le sens du vent



## AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **CHALLENGE CRITERIUM** saison 2018/2019

Dates complètes : **02 12 2018**

Lieu : **Anse Madame**

Autorité organisatrice : **Cercle Nautique de Schoelcher**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter La publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : optimist (benjamins et minimes)- Bic 293 OD-Laser 4.7 et laser Pico
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en présentant le formulaire d'inscription dûment rempli, accompagné des frais d'inscriptions requis, du **mercredi 28 novembre au samedi 1 Décembre 2018 de 9h à 17h**
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 € par personne.

### 5. PROGRAMME

**Dimanche 02 décembre 2018** 9h30 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - parcours côtier

## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 2 décembre 2018 et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. LES PARCOURS**

Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les annexes aux IC.

## **8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour les classes planche à voile, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **9. CLASSEMENT**

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3

## **10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque catégorie.

## **12. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **13. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNS au :

**Tel** : 0596 612 083 **fax** : 0596 615 751 **email** : cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr